

DES DÉCISIONS DU MAIRE

----

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

VU la délibération du Conseil municipal n°2026-40 du 21 mars 2026 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

N° 2026-45

Tarifs du séjour service  
enfance extrascolaire  
séjour à Pontet (73110) du

6 au 10 juillet 2026

**CONSIDERANT** le souhait de la ville de Gaillard et du service enfance périscolaire et extrascolaire d'organiser dans le cadre des vacances d'été 2026, un séjour en yourte du Yayla à Pontet (73110) pour 20 enfants ayant pour objectif de permettre aux enfants de découvrir la nature dans une démarche éducative et écologique ;

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer les tarifs pour ce séjour à Pontet qui aura lieu du 6 au 10 juillet 2026.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 – DE FIXER** les tarifs conformément à la grille ci-après les tarifs du séjour en yourte du Yayla à Pontet (73110) du 06 au 10 juillet 2026 co-organisé par le service enfance périscolaire et extrascolaire.

Séjour 2026	Tarifs pour les habitants de la commune		Tarifs pour les extérieurs de la commune	
	Tarif titulaire bons vacances	Tarif non titulaire bons vacances	Tarif titulaire bons vacances	Tarif non titulaire bons vacances
0 à 400	33,95	135,80	34,84	139,38
401 à 620	69,69	139,38	71,48	142,95
621 à 800	85,77	142,95	92,20	153,67
801 à 1200	Pas de bons CAF	146,52	Pas de bons CAF	207,28
1201 à 1600		153,67		235,87
1601 à 2000		171,54		271,61
2001 à 2400		207,28		307,34
2401 à 2800 et +		246,59		343,08

**ARTICLE 2 – DE DIRE** que ces tarifs seront applicables pour le séjour à Pontet (73110) organisé du 6 au 10 juillet 2026.

**ARTICLE 3 – DE DIRE** que le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion, conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des collectivités Territoriales.

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 02/04/26

de sa mise en ligne le : 02/04/26

de sa notification le :

FAIT à GAILLARD, le 31 mars 2026



Le Maire,  
Antoine BLOUIN